

Créteil, le 10 février 2016



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Rectorat**

**Division de l'administration  
et des personnels**

**CAFA**

Affaire suivie par :  
Marie-Noëlle Carlucci  
Téléphone  
01.57.02.65.30  
Mél  
Marie-noelle.carlucci  
@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Madame et messieurs les présidents des universités  
Paris 8, Paris 13, Paris-Est Marne- la- Vallée  
et Paris-Est Créteil Val-de-Marne,

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale de Seine-et-Marne, de Seine- Saint-Denis  
et du Val- de-Marne,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
(lycées, collèges, lycées professionnels, EREA,  
ERDP),

Mesdames et messieurs les directeurs des centres  
d'information et d'orientation,

Mesdames et messieurs les conseillers techniques  
et les chefs de division du rectorat.

**Circulaire n° 2016-026**

**Objet : Réunions d'information relatives aux préparations aux épreuves des concours internes d'AAE, de SAENES classe normale, d'ADJAENES, aux examens professionnels d'APAE, de SAENES classe exceptionnelle et de SAENES classe supérieure en 2016/2017.**

La présente circulaire vise à préciser les modalités d'inscription à la réunion correspondant à la préparation au concours ou examen professionnel choisi.

<b>Préparations proposées en 2016/2017</b>			
<b>Concours</b>	AAE	SAENES CN	ADJAENES
<b>Examens professionnels</b>	APAE	SAENES CE	SAENES CS

Afin de pouvoir bénéficier en 2016/2017 d'une formation de préparation proposée au plan académique de formation (PAF), **la présence à cette réunion d'information et de conseil est obligatoire pour l'ensemble des personnels**, y compris pour les agents y ayant déjà participé les années antérieures.

**Les candidats à la préparation au concours Saenes CN devront par ailleurs se présenter à un test de positionnement y compris ceux l'ayant déjà passé en 2015.**

Au cours de ces réunions, le centre académique de formation de l'administration (CAFA) et les formateurs apporteront une information complète sur la nature des épreuves et sur les différents modules proposés dans le cadre de ces préparations.



## I Candidature à une préparation

### **Rappel**

Les personnels doivent remplir les conditions d'inscription à la session 2017 :

.Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les concours AAE, SAENES CN, ADJAENES

.Au 31 décembre 2017 pour les examens professionnels SAENES CE et SAENES CS

.Au 31 décembre 2017 pour l'examen professionnel APAE

### **Procédure d'inscription et dates des réunions**

L'inscription à cette réunion (identifiant 15A0241126) est ouverte du 21 mars au 8 avril 2016.

Les candidats devront sélectionner le module en fonction de l'unique préparation choisie (cf tableau ci-dessous).

Les candidats à la préparation au concours de Saenes Cn devront en plus s'inscrire obligatoirement au test de positionnement (cf tableau ci-dessous).

	Concours			Examens professionnels		
	AAE	SAENES CN	ADJAENES	APAE	SAENES CE	SAENES CS
<b>Dates</b>	9/05	10/05	12/05	12/05	10/05	10/05
<b>Horaires</b>	9h30 A 11h30	9h30 A 11h30	14H30 A 16h30	9h30 A 11h30	14H30 A 16h30	14H30 A 16h30
<b>Modules</b>	33085	33082	33087	33086	33084	33083

	Concours Saenes CN - Test de positionnement
<b>Dates</b>	19/05
<b>Horaires</b>	9h30 à 11h30 ou 14h30 à 16h30
<b>Modules</b>	33088

## II Observations importantes

L'inscription est limitée à 3 modules de formation par an sur l'ensemble du PAF.

Je vous rappelle que toute erreur d'inscription au PAF a pour conséquence l'annulation de votre demande de formation.

Les candidatures hors délai ne seront pas prises en compte.

### **Demande de renouvellement**

Les agents peuvent re-candidater sur une préparation déjà suivie.

Seuls 2 renouvellements sont autorisés sur chaque préparation.

Par ailleurs, seules les candidatures des stagiaires ayant assisté en 2013/2014 ou 2014/2015 ou 2015/2016 à au moins 2/3 de la formation ou ceux dont les absences ont été justifiées pourront prétendre à une préparation.

La formation au dossier RAEP ne peut faire l'objet d'un renouvellement.

Enfin, je vous précise d'ores et déjà que la campagne d'inscription au PAF aura lieu du 06 juin au 20 juin 2016 et que vous pourrez porter vos avis sur les candidatures entre le 21 juin et le 30 juin 2016.

Je vous remercie de bien vouloir informer les personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation  
la Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Isabelle CHAZAL